

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

ELUS REFERENTS :

Arnaud PERICARD, maire de Saint-Germain-en-Laye (78), Vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du patrimoine

Annie TISSIER, adjointe au maire de Flagy (77)

SUJET

La présence artistique dans l'espace public

CONTEXTE/ACTUALITE :

Depuis mars 2020, nos musées, salles de théâtre et salles de cinéma ont connu une fermeture totale pendant presque 9 mois (et un fonctionnement en jauge réduite le reste du temps). L'activité de nombreuses salles de spectacle et d'associations culturelles est complètement à l'arrêt.

Aussi, la question de l'art et de la culture dans l'espace public, et notamment en plein air, se pose-t-elle de façon cruciale aujourd'hui.

La crise sanitaire a généré de nombreuses initiatives d'événements culturels en plein air, faute de pouvoir en organiser en intérieur.

L'art dans l'espace public, sous toutes ses formes, est également un formidable outil d'animation territoriale et permet également de toucher des publics que l'on ne toucherait pas autrement.

Dans le cadre de cette séance, seront présentées des initiatives aussi diversifiées qu'enrichissantes, afin de lancer une discussion de fond sur la façon dont l'art dans l'espace public peut nous aider à tisser du lien social, et ce dans les communes de toutes les tailles.

OBJECTIFS :

- ✓ Présenter différents projets artistiques dans l'espace public : théâtre, arts plastiques, street art, expositions...
- ✓ Echanger sur les bonnes pratiques et des problématiques concrètes telles que les coûts des projets, les publics visés, la programmation, la communication autour des événements...

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

LES INTERVENANTES :



Estelle SICARD, Directrice adjointe des affaires culturelles de la Ville de Paris

friches théâtre urbain **Sarah HARPER**, Metteuse en scène, Directrice artistique de Friches théâtre urbain

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

- **Introduction de la séance par les élus référents :**

Arnaud Péricard remercie tous les participants à cette troisième réunion de la commission Culture et patrimoine de l'AMIF. Il indique qu'en complément de cette réunion ont eu lieu des échanges avec d'autres acteurs de la culture tels que le Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France et des syndicats du spectacle vivant. Les difficultés du secteur sont bien visibles en ce moment, il faut donc penser à comment les collectivités territoriales peuvent le soutenir au mieux. Un courrier a été adressé à la ministre de la Culture, et une rencontre elle est prévue à la fin du mois d'avril. Lors de la commission de ce jour, il s'agit de s'intéresser à l'art dans l'espace public : c'est un moyen pour les élus d'aller reconquérir le public et que la culture puisse être redécouverte par un plus grand nombre, d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire. La culture peut prendre des déclinaisons diverses, ce qui explique la pluralité des intervenants de cette commission.

Annie Tissier remercie également tous les participants. Elle indique que sera explorée la marge de manœuvre dont disposent les communes de plus petite taille et rurales, celles-ci représentant une grande partie des communes d'Ile-de-France. Monsieur Jacques Drouhin, ancien maire de Flagy, commune de 700 habitants, montrera qu'il est possible de mettre en place des actions originales ayant un rôle d'animation territoriale et de belles retombées économiques. Qu'il s'agisse de festivals de cinéma comme Paradisio, d'apéro-concerts ou encore de visites du patrimoine, même les petites communes rurales peuvent organiser des actions intéressantes à leur échelle.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

- **Intervention d'Estelle Sicard, Directrice adjointe des affaires culturelles de la Ville de Paris :**

Estelle Sicard présente l'appel à projet « **Le mois d'août à Paris** » lancé pour la réappropriation de l'espace public durant l'été 2020. Le plan de soutien aux acteurs de la culture adopté dès le mois de mai 2020 est à l'origine de cette démarche : la volonté politique était de prendre des initiatives pour redonner des perspectives au secteur de la culture.

L'objectif du projet a été de proposer aux Parisiens et Parisiennes une offre culturelle pendant l'été, car en raison de la crise, beaucoup de personnes n'ont pas pu partir en vacances et sont restées sur le territoire parisien. Une attention particulière a été portée à **l'ouverture de la démarche à tous les publics** de manière extrêmement large et à **l'équilibre territorial des propositions** ainsi qu'à la **diversité des choix artistiques**. La Ville de Paris a décidé de soutenir directement les équipes artistiques, sans passer par des intermédiaires. Etaient recherchées des formes d'art légères et peu techniques, avec une forte capacité à s'adapter à l'espace public.

Le calendrier était très serré : l'appel à projet a été publié le 2 juin et a ciblé les acteurs du spectacle vivant et de la musique. Près de **1200 projets ont été reçus**, et l'arbitrage politique a eu lieu fin juin pour une décision début juillet. A côté de ce projet, d'autres axes ont été proposés dans la programmation d'été, tels que l'art visuel en extérieur et les bibliothèques hors des murs. Le projet a mobilisé une cinquantaine de personnes de la direction des affaires culturelles de la Ville de façon transversale, ainsi qu'une dizaine de directions associées (propreté, voirie, social, jeunesse...).

Les enjeux d'organisation étaient conséquents : entre les deux tours des élections, une attention particulière a été portée aux questions juridiques et à la période sanitaire exceptionnelle. Sur l'instruction des dossiers, une « task force » a été mise en place. La Ville a réuni une commission afin de se prononcer sur la faisabilité des projets, et un travail a ensuite été réalisé avec les candidatures retenues afin de **redimensionner leurs propositions en fonction des financements et de leur localisation**. Chaque compagnie était organisatrice à part entière et gérait sa logistique. Concernant les subventions, la Ville a bénéficié d'un système simplifié par arrêté. Des échanges ont également eu lieu avec la préfecture de Police.

Les principaux **critères retenus pour le choix des projets** ont été les suivants : qualité artistique, format technique et logistique, cohérence avec le lieu, faisabilité financière, attention portée aux territoires et aux publics, autonomie, capacité d'organisation et synergie avec la Métropole.

Le bilan s'est avéré positif : **115 spectacles** et **500 représentations** ont eu lieu dans plus de 100 lieux différents. Plus de **40 000 spectateurs** ont pu y assister, et 1 100 intervenants ont été rémunérés. Une quasi parité a été observée chez les artistes, et une diversité de

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

disciplines ont été représentées : 1/3 pour la musique et 2/3 pour d'autres disciplines du spectacle vivant. Parmi les intervenants sélectionnés, 50 % des compagnies ont été aidées pour la première fois par la Ville. Les lieux dans lesquels se sont déroulés les représentations étaient tous en extérieur : parvis, esplanades, jardins, lieux patrimoniaux, pieds d'immeubles, cours d'EPHAD...

Le **festival Off d'Avignon** s'est également invité à Paris, en soutien aux compagnies et auteurs initialement prévus à Avignon : 8 spectacles ont été joués en 2 semaines. Paris Habitat a apporté son aide dans le repérage préalable des sites et la concertation avec les habitants. Parmi les partenaires externes ayant participé au financement du projet, on retrouve : la DRAC, la CAF, Paris Habitat, CMN, la Société d'exploitation de la Tour Eiffel, l'Institut Suédois, la Sorbonne, la Garde républicaine...

Compte tenu du bilan très positif de l'édition 2020, **il est prévu que le projet se poursuive à nouveau à l'été 2021 afin d'accompagner la reprise de l'art dans l'espace public.** L'appel à projet sera lancé plus tôt, les élus souhaitent **renforcer le volet métropolitain et francilien** de l'initiative, et croiser davantage art et sport dans la perspective des Jeux olympiques.

- **Intervention de Sarah Harper, Metteuse en scène et Directrice artistique de Friches théâtre urbain :**

Sarah Harper présente la compagnie Friches théâtre urbain. Les projets s'y déroulent dans l'espace public depuis 30 ans, sous la forme de **spectacles de rue déambulatoires** rassemblant une ville autour d'un imaginaire stimulant et hors du commun. Au fur et à mesure des années, la recherche artistique s'est de plus en plus orientée pour être au plus proche du riverain, connaître son voisin et évoluer intimement avec la ville pour insérer l'art dans le quotidien. Ces projets là sont ceux dits de **grand voisinage** : il s'agit de **projets participatifs** et de préférence de longue durée. Ils adressent des problématiques sociales identifiées par les mairies ou les intercommunalités qui missionnent l'association. Les financements proviennent des mairies dans le cadre d'appels à projets.

Chaque projet commence par un **diagnostic artistique du quartier**, effectué de manière informelle : l'immersion est volontairement lente dans le but de **se faire accepter sans s'imposer**. Les projets réalisés sont tous différents les uns des autres, leur forme étant conçue avec les habitants : l'enjeu est de faire de l'art dans l'espace public, **avec et non pas pour le public**. Cela nécessite de nombreux déplacements et une collaboration étroite avec les institutions. La compagnie essaie de se positionner en tant que riverain : ses membres passent du temps dehors, sur le trottoir par exemple, pour prendre contact avec les citoyens. Toutes les participations des habitants sont les bienvenues, qu'elles soient occasionnelles ou plus régulières. En tant que metteurs en scène, la visée est de

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

mettre en scène un **décor dramaturgique**. Le travail va de pair avec la ritualisation du voisinage et la domestication de l'espace public.

A **Asnières** et **Gennevilliers**, le projet a été celui du « **Lieu commun** ». Celui-ci a vu le jour à la suite de la mort d'un individu dans une rixe opposant les deux villes. Un camion snack a été habilité dans le coin d'une rue, alternant son stationnement entre les deux cités. Ce partage hautement symbolique a d'abord été extrêmement contesté. Le camion est peu à peu devenu un fond de scène, un élément de décor pour les photos et les séances de slam : il a fait office de lieu de rencontre entre les populations. A Gennevilliers, l'initiative a été poursuivie avec du théâtre. Un spectacle a été joué par une cinquantaine de riverains, de pair avec la transformation du camion snack en Mars mobile avec le projet « **We are going to Mars** ».

Les projets artistiques peuvent également être mis en place dans des communes de plus petite taille : c'est le cas du projet « **La grande traversée** » à **Vieux-Condé** dans le Nord-Pas-de-Calais. Le constat de départ soulignait la tendance des habitants à ne pas sortir de leur ville. Un évènement a donc été imaginé sur un an : une promenade de 18 kilomètres a été organisée, où sur le chemin on rencontrait des clubs de tricot ou des clubs d'aînés, et d'autres petites animations.

Le projet du « **Jardin NKA** » est développé à **Aubervilliers**. Il s'agit de la préfiguration d'un lieu de vie dans un hectare barricadé. Dans cet énorme espace vide, un chemin a été tracé et des tables longues de 10 mètres ont été mises en place, pour inviter à la rencontre et au débat. C'est un endroit où sont contées des histoires et où il est possible pour les habitants de tout âge de construire divers objets (totems, épouvantails, cabanes...). Il y a eu un effort réalisé pour trouver du public et tisser une nouvelle communauté au sein de ce lieu. Une balade des tisaneurs y a été organisée, coordonnée par les riverains se rendant régulièrement sur le lieu. Les participants ont pu étudier les traces du passé, à travers les déchets et la biodiversité. Un nouvel évènement sera bientôt organisé sur le lieu : « **L'agriculture du futur** ».

Pour mettre place de tels projet, **il faut du temps et de l'argent à la hauteur des attentes**. Ce sont des conditions à définir en amont, mais il faut tout de même garder une certaine faculté d'adaptation. En outre, il faut prendre en compte le fait que les intérêts et les motivations exprimés par les riverains peuvent être bien différents de ce qu' imagine la collectivité. C'est la raison pour laquelle **il est demandé aux partenaires institutionnels d'être flexibles**, afin de suivre les envies et les instincts des riverains. La compagnie se positionne en tant qu'expert, à l'écoute et capable de s'adapter afin de réaliser cet art local.

- **Témoignage de Benoît Battistelli, maire-adjoint chargé de la Culture à Saint-Germain-en-Laye :**

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Un festival de Street art a été lancé à Saint-Germain-en-Laye, avec l'idée de **valoriser le patrimoine classique en l'ouvrant à des formes artistiques plus modernes** et pouvant parler à un public plus large. L'idée a été de réaliser des fresques dans certains lieux de la ville. Dans le centre historique, il a été décidé de dessiner des **fresques liées à des personnages historiques de la ville** tels que Claude Debussy. Un dialogue fourni a été tenu avec les riverains, car l'idée n'était pas forcément acceptée au départ. Pourtant, le résultat rencontre aujourd'hui un grand assentiment de la part de la population.

Sous un pont ont été reproduits des chants de Dumas, ce dernier ayant dirigé le théâtre de Saint-Germain-en-Laye. Récemment, de jeunes habitants de la commune ont fait part de leur intérêt pour que d'autres personnalités célèbres, qui donnent leur nom aux rues et places, soient représentées sur des fresques. Utiliser l'espace public met en avant des artistes et permet aux habitants de s'approprier cette forme d'art.

Arnaud Péricard ajoute que la tâche est en effet complexe dans une ville comme Saint-Germain-en-Laye, réputée pour son classicisme. Au départ, beaucoup d'écueils ont été entendus, notamment dénonçant « la saleté des graffitis ». Pour embarquer tout le monde dans le projet, il a été nécessaire de commencer par les figures les plus classiques. Mais **même dans une ville réputée classique, cela est possible.**

▪ Intervention de Jacques Drouhin, ancien maire de Flagy :

Le **festival Paradisio** tâche également de rester dans l'expérimentation, et c'est ce qui lui a permis de se démarquer. Il s'agit d'une idée folle mais qui peut être reproduite par d'autres communes : suite à un film tourné dans la commune de Flagy, l'idée d'en faire un village du cinéma a émergé. La création du festival fait suite à un échange avec le premier assistant du film Bonne Pomme : après le tournage, la commune a donc décidé de créer un **festival autour du cinéma de patrimoine**. L'intérêt de ce festival était aussi de revivre ce qui est l'essence même du cinéma avec l'utilisation de projecteurs en argentique. Ce défi a été une réussite, et dès le départ il a été proposé aux habitants du village de participer au festival : 80 bénévoles ont ainsi donné de leur temps pour le festival.

Des films des années 1930 à 1950 ont été projetés dans des lieux insolites (arrière salle du café, vieux bus aménagé, chez l'habitant...). Des scènes de films ont aussi été recréées sur la place du village. S'en sont suivis 3 jours de conférence avec des invités tels que Nicolas Pagnol. Des expositions ont été installées, ainsi que des commodités indispensables comme des toilettes sèches. Cela été une réussite. Il a fallu prendre des précautions au niveau de la sécurité et fournir un dossier très complet pour que la préfecture et la gendarmerie acceptent que 5000 personnes soient réunies dans le village. Le coût financier est de l'ordre de 50 000 à 80 000 euros mais les sponsors ont été généreux. Le risque paie, il faut oser.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

▪ Questions / réponses :

Arnaud Péricard : Dans le cadre de la relation avec l'autorité étatique et la préfecture de Police de Paris pour le projet « Le mois d'août à Paris », comment se sont déroulés les échanges ?

➔ **Estelle Sicard** : Etant donné qu'il s'agissait d'un appel à projets, la Ville de Paris n'était pas l'organisatrice des spectacles mais a quand même signalé l'évènement à la préfecture de Police afin de fluidifier le traitement des demandes. Les autorités ont eu une approche bienveillante, et des contacts réguliers ont été établis entre le cabinet de la maire et la préfecture. Pour les évènements les plus complexes, il y a eu une attention plus poussée et des prescriptions supplémentaires ont été demandées. Il est cependant vrai que des doctrines différentes peuvent exister d'une préfecture à l'autre.

Annie Tissier : Comment les bénévoles de ce projet ont-ils été encadrés ?

➔ **Estelle Sicard** : Un dispositif de bénévolat pérenne existe à Paris, les volontaires de Paris. Le groupe de bénévoles est thématique selon plusieurs champs, dont la culture fait partie. Le dispositif d'encadrement est piloté par la Ville, notamment à l'aide d'une charte.

Emmanuelle de Crépy, adjointe au maire de Versailles (78) : A Versailles, le festival du « mois Molière » a été annulé au mois de juin. Avec la préfecture, un système de réservation avait été mis en place pour les prestations en extérieur. Plus de bénévoles ont été nécessaires. Aussi, en ce qui concerne les fresques et la décoration du mobilier urbain, des potelets et des boîtes électriques ont été décorés sur le thème des fables de La Fontaine à Versailles.

Nathy Falgoueyrac, conseillère municipale en charge de la culture à Boussy-Saint-Antoine (91) : Après que notre commune ait également connu le décès d'un jeune habitant dans une rixe, ce que dit Mme Harper semble être une base de travail prometteuse sur le long terme. Un contact avec elle sera établi. Les maires sont volontaires et il est utile de s'appuyer sur une expérience originale.

Benoît Battistelli : Bien que cela dépende fortement d'un projet à l'autre, à combien estimer le budget d'opérations comme celles qui ont été présentées ?

➔ **Sarah Harper** : Les budgets se chiffrent également en terme de temps passé sur l'installation, car on estime que le travail artistique fourni par la population ne doit pas être bâclé. Le coût peut varier de 8000 à 180 000 euros, et se calcule souvent au niveau du cachet journalier pour environ 8 personnes.

Claude René d'Estampes, maire adjoint à Chevry-en-Sereine (77) : A la suite de la fermeture d'une bibliothèque, le conseil municipal de Chevry-en-Sereine a bénéficié d'un abribus et en a fait un stoplivres, où il a été indiqué que les habitants pouvaient garder les livres entreposés et en apporter d'autres. Cette expérience a remporté un franc succès.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Suite à cela, la commune a décidé de récolter des cartes postales anciennes et de les apposer aux endroits du village correspondant, afin de redonner mémoire à la commune.

Annie Tissier : Quels sont les financements auxquels les collectivités ont droit pour monter des projets culturels tels que ceux présentés ?

- ➔ **Estelle Sicard** : Des co-financements sont possibles avec plusieurs acteurs tels que la DRAC, la CAF, Paris Habitat...
- ➔ **Jacques Drouhin** : Il peut être plus utile d'aller rencontrer directement les personnes concernées sans passer par des intermédiaires ou par la voie postale. Il est plus aisé de convaincre en parlant à haute voix, face à face.

Arnaud Péricard : Les financements de la DRAC s'inscrivent en effet souvent dans le cadre d'appel à projets. Il faut aussi se poser la question du financement intercommunal, et observer si la culture est une compétence partagée ou non.

Nathy Falgueyrac : Pour un projet d'exposition multimédia interactive et de balade urbaine par exemple, il peut y avoir de grosses difficultés pour trouver des financements car on ne correspond à aucune case en particulier. Il est compliqué de savoir à quelle porte frapper pour obtenir des aides, sans que cela ne soit un projet au rabais. L'AMIF pourrait aider à trouver les bons interlocuteurs.

Emmanuelle de Crépy : Il peut être judicieux de cibler les compétences des personnes, car parfois les nouveaux élus ne comprennent pas bien la répartition des compétences entre Région, Département, commune... Souvent, c'est en discutant avec les personnes que l'on arrive à savoir qui sont les interlocuteurs adaptés.

- ➔ **Jacques Drouhin** : En tant que nouvel élu, il peut être intéressant de rencontrer tous les responsables à qui on aura affaire, afin de bien comprendre qui fait quoi.

CONCLUSION :

Annie Tissier remercie tous les intervenants pour ces présentations passionnantes et diversifiées. De réels problèmes, administratifs comme financiers, ont été mis en évidence. L'AMIF pourra donc servir de relai afin de réorienter les élus vers les bonnes démarches à suivre et les bons interlocuteurs.

Arnaud Péricard remercie également tous les participants à cette commission. L'AMIF tiendra au courant les élus de ses activités, car beaucoup de chantiers sont actuellement explorés et les pouvoirs publics ont été saisis. En espérant une réouverture de l'activité culturelle début mai, il restera à voir comment rattraper le temps perdu.

FIN DE SEANCE